

**FCP HELION MONEO**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024**

**I. Rapport sur les états financiers**

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION MONEO, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 7 105 887 DT, un actif net de 7 088 313 DT et un bénéfice de 611 747 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

1/ Au 31 décembre 2024, l'actif de FCP HELION MONEO a été employé en des Obligations émises par le même émetteur « ATL » à hauteur de 13,45% du total des actifs. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif ;

2/ Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers

Tunis, le 26 Mars 2025

**Le commissaire aux comptes :  
SW EXPERTISE ET AUDIT**

**Nabil ZRIBI**

**FCP HELION MONEO**  
**BILAN ARRETE AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	Note	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille titres</b>	4	<u>5 670 306,034</u>	<u>4 804 686,126</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 469 455,970	4 356 404,271
Titres OPCVM		200 850,064	448 281,855
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 434 900,060</u>	<u>4 304 907,099</u>
Placements monétaires	5	1 300 490,664	4 183 666,192
Disponibilités		134 409,396	121 240,907
<b>Créances d'exploitations</b>		<u>681,206</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitations		681,206	0,000
<b>Autres Actifs</b>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Actifs		0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>7 105 887,300</b></u>	<u><b>9 109 593,225</b></u>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	6	6 753,780	7 777,172
PA 2 - Autres créditeurs divers	7	10 820,970	10 804,244
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>17 574,750</b></u>	<u><b>18 581,416</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>		<u><b>6 696 118,804</b></u>	<u><b>8 491 431,088</b></u>
<b>Sommes distribuables</b>		<u><b>392 193,746</b></u>	<u><b>599 580,721</b></u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		34,907	76,320
b - Sommes distribuables de l'exercice	14	392 158,839	599 504,401
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>7 088 312,550</b></u>	<u><b>9 091 011,809</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>7 105 887,300</b></u>	<u><b>9 109 593,225</b></u>

**FCP HELION MONEO**  
**Etat de résultat**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<b><i>Exercice clos le</i></b> <b><u>31 décembre 2024</u></b>	<b><i>Exercice clos le</i></b> <b><u>31 décembre 2023</u></b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	9	355 920,880	380 038,329
Revenus des obligations et valeurs assimilées		342 350,057	278 122,545
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		13 570,823	101 915,784
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	149 426,320	192 100,915
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	83 557,198	75 589,176
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		588 904,398	647 728,420
Charges de gestion des placements	12	-74 302,074	-69 868,966
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		514 602,324	577 859,454
Autres charges	13	-18 950,987	-18 685,650
Autres produits		0,000	0,000
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		495 651,337	559 173,804
Régularisation du résultat d'exploitation		-103 492,498	40 330,597
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		392 158,839	599 504,401
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		103 492,498	-40 330,597
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		79 077,825	21 916,019
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		37 018,183	-64 063,769
Frais de négociation		0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		611 747,345	517 026,054

**FCP HELION MONEO**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Exercice clos le</u> 31 décembre 2024	<u>Exercice clos le</u> 31 décembre 2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	611 747,345	517 026,054
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	495 651,337	559 173,804
<b>b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	79 077,825	21 916,019
<b>c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>	37 018,183	-64 063,769
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	0,000	0,000
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-495 661,546</b>	<b>-342 897,506</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	-2 118 785,058	328 664,294
<b>a - Souscriptions</b>	<b>11 432 341,224</b>	<b>7 906 445,124</b>
<b>Capital</b>	10 852 440,750	7 570 891,240
<b>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</b>	58 907,748	-71 827,157
<b>Régularisation des sommes distribuables</b>	520 992,726	407 381,041
<b>Droits d'entrée</b>		
<b>b- Rachats</b>	<b>-13 551 126,282</b>	<b>-7 577 780,830</b>
<b>Capital</b>	-12 739 533,066	-7 171 007,404
<b>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</b>	-83 223,724	69 033,461
<b>Régularisation des sommes distribuables</b>	-728 369,492	-475 806,887
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 002 699,259</b>	<b>502 792,842</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>		
a - en début de l'exercice	9 091 011,809	8 588 218,967
b - en fin de l'exercice	7 088 312,550	9 091 011,809
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de parts)</u></b>		
a- en début de l'exercice	84 406	80 452
b- en fin de l'exercice	65 648	84 406
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,974</b>	<b>107,705</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>6,84%</b>	<b>6,15%</b>

**FCP HELION MONEO**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**AU 31-12-2024**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION MONEO :**

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélicon Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION MONEO » ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».



#### 4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 5 670 306,034 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>CODE ISIN</u>	<u>Nbre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% actif Net</u>
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>			<b>5 092 253,500</b>	<b>5 469 455,970</b>	<b>77,16%</b>
<b>Obligations</b>			<b>1 570 000,000</b>	<b>1 644 013,694</b>	<b>23,19%</b>
EOTLF19CBTF 11,700%	TN0002102127	2 500	100 000,000	104 795,397	1,48%
TLF 2021-1 TX FIX 9,700%	TN0002102150	1 000	40 000,000	42 219,573	0,60%
TLF 2021 SUB TX FIXE 9,800%	TNZSBU7F6WY7	1 000	40 000,000	40 558,466	0,57%
TLF 2022-1 TF 9,600%	TNYJL6N2AEP6	5 000	300 000,000	316 917,041	4,47%
ATTIJARI LEASING 2022-1 TF 10,000%	TN4J4VCBM140	3 000	180 000,000	183 984,658	2,60%
ATL2023-1 CA 10,500%	TNMA55MMDD46	4 000	320 000,000	342 914,098	4,84%
ATL 2023 -2 - CA 10,700%	TN06F5NFW3K1	3 000	240 000,000	244 333,940	3,45%
EO ATL 2024-1 TF 10,550%	TNIKWGWIVBC2	3 500	350 000,000	368 290,521	5,20%
<b>Bons de trésor assimilables</b>			<b>3 522 253,500</b>	<b>3 825 442,276</b>	<b>53,97%</b>
BTA062025	TN0008000705	1573	1 462 963,500	1 602 759,609	22,61%
BTA052027	TN0008000747	1000	891 700,000	986 972,315	13,92%
BTA122027	TN0008000770	700	634 340,000	661 061,100	9,33%
BTA 022030	TN0008000739	600	533 250,000	574 649,252	8,11%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>199 926,034</b>	<b>200 850,064</b>	<b>2,83%</b>
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	- TN0001800556	1 159	199 926,034	200 850,064	2,83%
<b>TOTAL</b>			<b>5 292 179,534</b>	<b>5 670 306,034</b>	<b>80,00%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>79,80%</b>	

##### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus nets</b>	<b>Plus ou moins values latentes</b>	<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>4 553 143,782</b>	<b>142 904,251</b>	<b>108 638,093</b>	<b>4 804 686,126</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	12 348 300,967			12 348 300,967	
Obligations	350 000,000			350 000,000	
BTA	1 020 908,500			1 020 908,500	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	-12 590 173,715			-12 590 173,715	37 018,183
Obligations	-390 000,000			-390 000,000	
BTA				0,000	
<b>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</b>					
			79 077,825	79 077,825	
<b>Variations des intérêts courus</b>					
		47 506,331		47 506,331	
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>5 292 179,534</b>	<b>190 410,582</b>	<b>187 715,918</b>	<b>5 670 306,034</b>	<b>37 018,183</b>

## 5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 1 300 490,664 DT, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	CODE ISIN	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>496 043,961</b>	<b>496 632,371</b>	<b>7,01%</b>
CD 8.99 % 40J 040225 BTK	TN3XGEIVXQM9	496 043,961	496 632,371	7,01%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>120 000,000</b>	<b>120 165,515</b>	<b>1,70%</b>
DAT MONEO 8,99% 25/03/2024 BTK		120 000,000	120 165,515	1,70%
<b>Prise en pension</b>		<b>680 000,000</b>	<b>683 692,778</b>	<b>9,65%</b>
PL MONEO 8,5% 28J 060125 BTL		680 000,000	683 692,778	9,65%
<b>Total</b>		<b>1 296 043,961</b>	<b>1 300 490,664</b>	<b>18,35%</b>

## 6- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 6 753,780 DT contre 7 777,172 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Gestionnaire - Rémunération fixe	4 339,783	5 238,151
Gestionnaire - Rémunération variable	43,556	0,071
Rémunération du dépositaire	2 378,440	2 538,950
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>6 753,780</b>	<b>7 777,172</b>

## 7- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 10 820,970 DT contre 10 804,244 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Commissaire aux comptes	9 336,947	9 177,124
Redevance CMF	607,815	733,634
Etat Retenue à la source	476,208	493,486
Publications au BO du CMF	400,000	400,000
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>10 820,970</b>	<b>10 804,244</b>

## 8- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2023

Montant	8 491 431,088
Nombre de parts émises	84 406
Nombre de copropriétaires	45

### Souscriptions Réalisées

Montant	10 852 440,750
Nombre de parts émises	107 875
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

### Rachats Effectués

Montant	12 739 533,066
Nombre de parts émises	126 633
Nombre de copropriétaires sortants	5

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 077,825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 018,183
Régularisation des sommes non distribuables	-24 315,976
Frais de négociation	0,000

### Capital au 31/12/2024

* Volume	6 696 118,804
* Nombre de titres en circulation	65 648
* Nombre de porteurs de parts	40

### **9- Revenus du portefeuille titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 355 920,880 DT contre 380 038,329 DT au 31 Décembre 2023, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations - Intérêts	138 558,813	124 002,091
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts (BTA)	203 791,244	154 120,454
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres OPCVM	13 570,823	101 915,784
<b>TOTAL</b>	<b>355 920,880</b>	<b>380 038,329</b>

### **10- Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 149 426,320 DT contre un solde de 192 100,915 DT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue	198,783	111,076
Intérêts des bons de trésor à court terme (BTC)	0,000	0,000

Intérêts des billets de trésorerie	0,000	0,000
Intérêts Certificats de dépôt	74 398,417	124 276,091
Intérêts des dépôts à terme	74 829,120	67 713,748
<b>TOTAL</b>	<b>149 426,320</b>	<b>192 100,915</b>

#### 11- Revenus des prises en pension :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 83 557,198 DT contre un solde de 75 589,176 DT à la même période de l'exercice 2023 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions

#### 12- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 74 302,074 DT au 31 décembre 2024 contre 69 868,966 DT DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération fixe du Gestionnaire	63 650,206	59 887,617
Rémunération variable du gestionnaire	43,485	0,071
Rémunération du Dépositaire	10 608,383	9 981,278
<b>Total</b>	<b>74 302,074</b>	<b>69 868,966</b>

#### 13- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 18 950,987 DT contre 18 685,650 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	8 914,587	8 387,618
Rémunération CAC	9 680,914	9 939,850
Services bancaires	36,486	38,582
Publications	300,000	300,000
Autres charges	19,000	19,600
<b>Total</b>	<b>18 950,987</b>	<b>18 685,650</b>

#### 14- Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions ;

Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables	Coupon
Exercices antérieurs	37,120	-2,213	34,907	
exercice clos le 31/12/2024	495 651,337	-103 492,498	392 158,839	5,974
<b>Total</b>	<b>495 688,457</b>	<b>-103 494,711</b>	<b>392 193,746</b>	<b>5,974</b>

## 15- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

### 15.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	8,971	7,674	6,297	6,821	6,315
Charges de gestion des placements	-1,132	-0,828	-0,830	-0,919	-0,900
<b>Revenu net des placements</b>	<b>7,839</b>	<b>6,846</b>	<b>5,467</b>	<b>5,903</b>	<b>5,414</b>
Autres charges	-0,289	-0,221	-0,228	-0,209	-0,220
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,550</b>	<b>6,625</b>	<b>5,239</b>	<b>5,693</b>	<b>5,194</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,576	0,478	0,375	-0,259	-0,080
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>5,974</b>	<b>7,103</b>	<b>5,614</b>	<b>5,434</b>	<b>5,114</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,205	0,260	0,793	0,233	0,437
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,564	-0,759	-0,438	-0,253	0,546
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,768</b>	<b>-0,499</b>	<b>0,355</b>	<b>-0,020</b>	<b>0,983</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>9,319</b>	<b>6,125</b>	<b>5,594</b>	<b>5,673</b>	<b>6,177</b>
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,768</b>	<b>-0,499</b>	<b>0,355</b>	<b>-0,020</b>	<b>0,983</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,370	-0,033	-0,005	0,100	-0,071
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,398</b>	<b>-0,532</b>	<b>0,350</b>	<b>0,080</b>	<b>0,912</b>
Distribution de dividendes	7,103	5,614	5,434	5,114	5,877
Valeur liquidative	107,974	107,705	106,749	106,219	105,818
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,83%	0,87%	0,78%	0,87%	85,00%
Autres charges/actif net moyen	0,00%	0,00%	0,21%	0,20%	0,21%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	4,40%	7,50%	5,27%	5,13%	4,84%

### 15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de « FCP Helion Moneo » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélon Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.